



Mairie
9, Place M. RICHARD
31340 LE BORN

05.61.09.32.76
mairie@leborn.fr

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le vendredi quatorze avril à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 6 avril par le Maire Robert SABATIER conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Pascal SVOBODNY, Annie DALLA BETTA, Marie-France POUJOL, Richard CHAIRRUAU, Thierry VACHIN, Mathieu BARBE, Roland RICHARD.

Étaient Absents : Mesdames Marylène MECH, Valérie SENTENAC.

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Affectation des résultats 2022
- 2- Vote des taux d'imposition
- 3- Vote du budget primitif 2023
- 4- Vote du prêt relais

Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023 est adopté à l'unanimité

2023-03-01 Affectation des résultats 2022

Après avoir approuvé précédemment le compte administratif faisant état d'un excédent de fonctionnement de 379 576,57€, M. le maire propose d'affecter ce résultat comme suit :

- 100 000€ en réserve d'investissement (R1068)
- 279 576,57€ en report de fonctionnement (R002)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition d'affectation.

2023-03-02 Vote des taux d'imposition

M. le Maire propose de reconduire à l'identique les taux d'imposition votés en 2022.

Ainsi, les taux proposés pour 2023 sont les suivants :

- 33% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), pour un produit attendu de 161 304€
- 120,77% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), pour un produit attendu de 28 019€
- 22,77% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), pour un produit attendu de 8 464€.

La somme de ces produits attendus, cumulée au coefficient correcteur de l'Etat (compensation de 74 977€) devrait engendrer une recette fiscale de 272 764€ pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces taux d'imposition.

2023-03-03 Vote du budget primitif

M. le Maire présente au conseil le budget primitif 2023.

Les membres de la commission finance présente également un document de synthèse.

La proposition de budget est la suivante :

Section fonctionnement

- Dépenses = 757 859,57€ (il est précisé que le poste de dépense liée à l'électricité devrait augmenter de 15%).
- Recettes = 757 859,57€ (478 283€ de recettes réelles et 279 576,57€ de report de l'exercice précédent)

Section investissement

- Dépenses = 596 462,78€ dont les gros postes de dépenses seront liés à la rénovation du foyer (140 738,35€), le paiement de l'aire de jeux (25 759,51€), la prévision de la réalisation d'un city-stade* (75 000€), et une enveloppe de 100 000€ affectée à des travaux divers.
- Recettes : 596 462,78€ (dont 100 000€ d'affectation d'excédent de fonctionnement).

Le budget est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

**le projet de city-stade sera prévu à l'exercice 2024 ; néanmoins, son budget doit apparaître lors de cet exercice 2023 pour pouvoir solliciter des aides financières extérieures*

2023-03-04 Vote du prêt relais

M. le Maire présente la possibilité de souscrire un prêt relais pour abonder le compte 515, créant ainsi de la trésorerie.

Cette avance de trésorerie permettrait de pouvoir régler les factures de travaux, dans l'attente de versements de subventions. Ce prêt-relai serait d'un montant de 55 000€ environ.

Plusieurs propositions de prêt (de la part de 3 banques différentes : Banque postale, Caisse d'épargne et Crédit Agricole) sont présentées.

Le montant de la somme à emprunter n'étant pas fixé et la pertinence de souscrire un tel prêt ne faisant pas consensus, le conseil municipal propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

- Transmission des codes d'accès de l'espace client EDF

Le conseiller en énergie partagé souhaiterait bénéficier des codes d'accès à l'espace client EDF de la commune afin de pouvoir en extraire les informations nécessaires à son étude.

Le conseil municipal se prononce favorablement à cette demande. Les codes pourront éventuellement être changés après l'étude.

- Validation de la note d'information à destination des familles concernant les impayés de la cantine.

Une note d'information est proposée dans le cadre d'une relance auprès des familles ayant des impayés de cantine.

Cette note étant jugée trop abrupte par une partie du conseil, une réécriture en est proposée par Mme Chevrier.

Le conseil valide cette réécriture.

- Implantation du futur city-stade

Deux emplacements sont envisagés pour le futur city-stade : à proximité du boulodrome (au centre du village) ou sur une partie du terrain en voie d'acquisition (à proximité de la salle des fêtes et de l'école).

Ces deux propositions seront étudiées avec l'ensemble des partenaires (école, jeunes).

Une décision sera prise en concertation, en tenant également compte de l'aménagement immobilier du terrain en voie d'acquisition.

Affiché le 21 AVR. 2023

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Robert SABATIER



